



Angers, le 9 juin 2026

Mesdames, Messieurs les commerçants,

Du 11 juin au 19 juillet se déroulera la Coupe du Monde de football. Par-delà son format inédit avec 48 équipes engagées et 104 matchs, cette édition présente la particularité de voir un certain nombre de rencontres diffusé à des horaires atypiques en raison du décalage horaire avec le continent américain.

La Ville d'Angers souhaite accompagner cet évènement qui se veut festif et convivial mais qui ne saurait se tenir au détriment des règles courantes de sécurité publique et de respect de la tranquillité.

C'est ainsi qu'à l'image de la Coupe du Monde 2018, une fan-zone sera aménagée dans le parc Bellefontaine afin d'y diffuser la demi-finale et la finale en cas de qualification des Bleus.

Dans ce même esprit, vous êtes un certain nombre à prévoir la diffusion des matchs au sein de vos établissements ou depuis vos emprises de terrasse. Aussi, nous tenons à vous rappeler les règles auxquelles vous restez assujettis. En effet, les diffusions de matchs depuis une emprise de terrasse restent soumises à une autorisation préalable de la Ville accordée à la suite d'une demande expressément formulée au service commerce. Cette autorisation vaudra uniquement pour les rencontres de l'équipe de France ainsi que pour les demi-finales et la finale.

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'arrêté préfectoral établissant l'heure de fermeture de vos établissements à 2h00 demeure en vigueur en l'état et ne fera l'objet d'aucune mesure d'exception. Quelle que soit l'heure de diffusion d'une rencontre, vos établissements devront être fermés comme à l'accoutumé. A défaut de l'observation de cette règle, des procès-verbaux seront établis par les services de police municipale et nationale.

De même, nous vous appelons à une vigilance renforcée sur la vente d'alcool eu égard aux comportements qui peuvent en découler en termes de troubles à l'ordre public.

Nous comptons sur votre coopération et votre responsabilité afin que ces mesures soient dûment respectées et permettent de vivre cet évènement sportif et familial de la manière la plus apaisée et joviale qui soit.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces règles et consignes,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les commerçants, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Comptant sur votre coopération.

Roch BRANCOUR,

Adjoint au développement économique,
commerce, emploi

Anthony LUSSON,

Adjoint chargé de la Sécurité et de la
Prévention